



Arrêté fédéral portant approbation de la modification des statuts de la Société financière internationale

du 16 septembre 2020

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 19 février 2020²,
arrête:

Art. 1

¹ La Résolution du 16 avril 2020³ portant modification de l'art. II, section 2, let. c, ch. ii, des statuts du 25 mai 1955 de la Société financière internationale⁴ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à y adhérer.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 8 juin 2020

Le président: Hans Stöckli
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 16 septembre 2020

La présidente: Isabelle Moret
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

¹ RS 101
² FF 2020 2419
³ FF 2020 2465
⁴ RS 0.979.4

